



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

A
DA
LI



SOMMAIRE

6 L'ASSOCIATION ADALI

Identité.....	6
Territoires d'intervention	6
Pôles d'activités	7
Focus 2025	8

10 LOGEMENT - HÉBERGEMENT

Les résidences Habitat Jeunes - FJT	12
Les logements temporaires (ALT)	15
Les Logements Transitoires Jeunes (LTJ)	16
L'intermédiation locative et accompagnement des familles ukrainiennes.....	18
Le dispositif Virage	18
La médiation et l'intermédiation locative	19
Les pensions de famille	20
La résidence accueil.....	21
Les services Loj'Toît Jeunes.....	22
L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)	23

24 INSERTION

Les accueils de jour.....	26
La référence RSA.....	29

30 FAMILLE

La médiation familiale.....	32
L'espace rencontre parents / enfants.....	33

34 ENFANCE

Le Service d'Hébergement et d'Accompagnement Éducatif Diversifié (SHAED).....	36
Le service Émeraude	38
L'accompagnement des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs	40
Le Dispositif d'Accompagnement des Majeurs Sortis (DAMS)	42
Le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).....	43
L'Hébergement et l'accompagnement renforcés de jeunes majeurs	44

46 SANTÉ

Les Appartements de Coordination Thérapeutique..	48
Le Service Mobile Accès Santé (SMAS).....	51

52 LES SERVICES SUPPORTS

Ressources humaines.....	54
Services généraux	57
Moyens techniques et matériels	57
Moyens financiers.....	58
Partenaires	59

ÉDITO

L'année 2025 confirme et accentue les tensions déjà à l'œuvre dans notre secteur. La contraction des financements publics et l'absence de véritable visibilité, le durcissement de certaines politiques sociales et la complexification des cadres réglementaires fragilisent durablement les associations. Dans le même temps, nous faisons face à une augmentation des situations de précarité, à un accès au logement de plus en plus difficile, à des parcours de vie marqués par des ruptures multiples et à des besoins d'accompagnement toujours plus intensifs. Cette double pression – hausse des besoins et contrainte des moyens – met à l'épreuve nos modèles d'intervention et interroge collectivement notre capacité à garantir un accompagnement digne, continu et adapté à chacun.

Sans être exhaustives car la vie de notre association est riche, nous allons nous arrêter sur quelques faits marquants de cette année passée.

Sur le territoire de Saint-Dié-des-Vosges, l'année 2025 représente une étape structurante. Première année pleine pour le Foyer de Jeunes Travailleurs après sa reprise en 2024, elle a permis de passer d'une phase d'appropriation à une dynamique d'action. Le diagnostic réalisé a conduit à l'élaboration d'une feuille de route claire, orientée vers la remobilisation du collectif, l'amélioration du fonctionnement et le développement de partenariats renforcés.

La reprise du CLLAJ de Saint-Dié au cours de cette même année vient compléter cette dynamique en donnant une nouvelle cohérence à notre intervention en matière de logement des jeunes. Elle permet de structurer une offre plus lisible, plus accessible et a plus fort impact sur ce territoire.

L'année 2025 a également été jalonnée par la réalisation des évaluations de l'ensemble de nos Foyers de Jeunes Travailleurs en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges, ainsi que de nos Appartements de Coordination Thérapeutique. Ces démarches, au-delà de leur caractère réglementaire, constituent de véritables leviers d'amélioration continue. Elles nous invitent à interroger nos pratiques, à renforcer la qualité des accompagnements proposés mais aussi à valoriser l'engagement des équipes.

Plusieurs évolutions significatives ont par ailleurs marqué la vie de nos établissements :

• **En Meurthe-et-Moselle**, le changement de statut du service d'accompagnement renforcé des jeunes majeurs, désormais reconnu comme ESMS, constitue une avancée structurante majeure. Il s'accompagne du déploiement de cinq places supplémentaires, venant renforcer la capacité d'accueil du dispositif afin de répondre aux besoins identifiés par la collectivité.

• **Dans les Vosges**, la baisse des arrivées de jeunes mineurs non accompagnés a conduit, à la demande du Conseil départemental, à la fermeture de vingt places. Cette évolution, à laquelle nous avons dû nous adapter, met en évidence notre dépendance à des facteurs externes, tout en soulignant à la fois la nécessité d'une agilité permanente et la fragilité financière qu'elle peut engendrer pour notre association. Elle appelle, à ce titre, une vigilance particulière quant à son évolution en 2026.

Dans ce contexte, le rôle du Conseil d'administration est plus que jamais déterminant. Il porte la vision stratégique de l'association, garantit la cohérence de son action et veille à la préservation de ses valeurs. Instance de gouvernance essentielle, il doit également accompagner les transformations, soutenir les orientations et sécuriser les prises de décision dans un environnement incertain.

L'année 2025 a été marquée par des évolutions dans sa composition, avec le départ et l'arrivée de plusieurs administrateurs en cours d'année. Ces mouvements traduisent à la fois le renouvellement des engagements et la vitalité de la vie associative. Ils contribuent également à enrichir les regards et les compétences mobilisés au service du projet associatif, tout en assurant la continuité de son pilotage.

Malgré ces contraintes, **l'année 2025 témoigne de notre capacité à tenir notre cap** : accompagner les publics les plus fragiles avec exigence, engagement et responsabilité. Elle met en lumière la mobilisation constante des équipes, des administrateurs et des partenaires, sans laquelle rien ne serait possible.

Plus que jamais, nous affirmons notre rôle d'acteur engagé du champ social et médico-social, convaincus que notre action est essentielle pour répondre aux enjeux de cohésion sociale et d'accès aux droits.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Eufémia RAGOT
Présidente

Céline LACÔTE
Directrice générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Eufémia Ragot
Présidente

Michel Renaud
1^{er} Vice-président

Alain Mougenel
2^e Vice-président

Jean-Marie Klein
Trésorier

Nicolas Toussaint
Trésorier Adjoint

Alain Sommacal
Secrétaire

Jean-Philippe Bolle
Administrateur

Lionel Gérardin
Administrateur

Christine Jeandel
Administratrice

Françoise Boiteux
Administratrice

L'ASSOCIATION ADALI

IDENTITÉ

ADALI est une association sociale et médico-sociale dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle.

Au quotidien, ADALI œuvre au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. L'association s'appuie sur les ressources et potentialités des personnes pour proposer un accompagnement adapté.

Tolérance et solidarité sont deux piliers d'ADALI.

L'association place au cœur de son action la promotion individuelle et citoyenne, la mixité sociale et la bienveillance.

Au fil des années, l'association a évolué pour s'adapter aux nouvelles réalités sociales et aux différentes évolutions institutionnelles afin que l'accompagnement qu'elle propose s'inscrive au plus proche des besoins des personnes en difficulté.

Portée par son projet associatif (2023-2028) renouvelé, ADALI Habitat poursuit la structuration de ses actions autour de valeurs partagées, d'une éthique de l'engagement et d'une attention constante à la qualité de l'accompagnement. Dans cette dynamique, l'association s'est dotée d'un comité d'éthique et de bienveillance afin de renforcer sa réflexion collective sur les pratiques professionnelles et les conditions d'accueil des publics accompagnés.

L'association ADALI est guidée par des valeurs humanistes avec pour principe fondateur la valorisation de la personne accompagnée.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

ADALI est présente sur les départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

L'association est organisée autour de quatre secteurs géographiques :



La Métropole du Grand Nancy



L'Ouest Vosges
(principalement sur les communes de Neufchâteau, Vittel, Mirecourt)



Les Vosges Centrales
(principalement sur les communes d'Épinal, Golbey et Monthureux-sur-Saône/Darney)

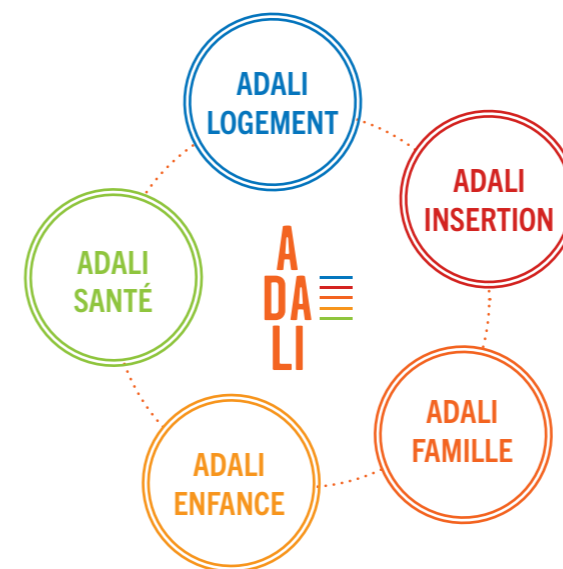


L'Est Vosges
(principalement sur la commune de Saint-Dié)



PÔLES D'ACTIVITÉS

ADALI inscrit ses missions au sein de 5 pôles d'activités :



FOCUS

Une première année d'activité du Comité d'Éthique et de Bienveillance (CEB)

Lancé à la rentrée 2024, le CEB s'est progressivement inscrit, en 2025, comme une instance transversale de réflexion au sein d'ADALI Habitat. Pluridisciplinaire, il réunit des professionnels issus de différents métiers, établissements et territoires, et contribue à structurer une approche partagée des enjeux éthiques rencontrés dans l'accompagnement des personnes.

Le CEB constitue un espace de réflexion collective, distinct de la gestion de l'urgence et des décisions opérationnelles. Il vise à soutenir une culture commune de l'éthique et de la bienveillance, en cohérence avec les valeurs d'ADALI Habitat.

Il permet d'analyser des situations complexes, d'éclairer les pratiques professionnelles et de renforcer les repères partagés, sans se substituer aux responsabilités des services.

En 2025, le Comité s'est réuni à 7 reprises. Ses travaux ont porté à la fois sur l'étude de 4 saisines et sur la consolidation de son cadre commun : journée de formation, élaboration du règlement de fonctionnement, la formalisation du déroulé des séances et un temps de réflexion consacré aux biais psychosociaux.

Les situations étudiées ont concerné plusieurs champs d'intervention de l'association, dont l'Enfance, le Logement-Hébergement et la Santé.

Trois comptes rendus ont été diffusés à l'ensemble des salariés, afin de partager les réflexions produites et de contribuer à une culture commune.

L'année 2025 a également été marquée par une journée des salariés consacrée à l'éthique et à la bienveillance, associant une matinée de conférence, des tables de travail autour de cas concrets et une restitution collective.

Un an après son lancement, le CEB constitue ainsi un repère institutionnel transversal, au service de la qualité des accompagnements et de la cohérence entre les valeurs associatives, les cadres d'intervention et les pratiques professionnelles.

2025

ANNÉE DE CONSOLIDATION ET DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

« L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la démarche qualité, le développement de nouveaux dispositifs, le renforcement des coopérations institutionnelles et la consolidation d'une culture associative commune autour de la jeunesse, de l'accompagnement social, de l'éthique et de la bienveillance. »

Janvier

Lancement des évaluations externes Habitat Jeunes selon le référentiel HAS, avec les résidences Abeilles / Bon Coin et Grandjean / Campus.

Février

Finalisation des évaluations Habitat Jeunes pour les résidences Maraîchers, Faubourg, La Fontaine et Cap Jeunes.

Lancement des entretiens exploratoires de l'étude associative sur les devenirs des anciens MNA.

Mars

Participation au Festival du Film d'Action Sociale de l'IRTS Lorraine et création du prix associatif Regard.s Jeunesse.s.

Temps fort des Services :

- Participation des services MNA et de Santé habitat Jeunes (SHJ) aux **Bibliothèques Humaines** organisées à Accueil Écoute.

Avril

Temps fort des Services :

- **Création d'un potager partagé au FJT Cap Jeunes**, en partenariat avec Vosgelis, support d'animations environnementales et de lien avec le quartier Kellermann.

Mai

Journée des salariés : rencontre interservices, décloisonnement des pratiques et partage des expériences professionnelles.

Temps fort des Services :

- **Accueil de jeunes de l'IME au FJT Cap Jeunes**, dans le cadre d'un conventionnement avec l'ADAPEI 88.

Juin

Intégration du CLLAJ de Saint-Dié-des-Vosges, devenu service Logement Jeunes au sein du Pôle Est Vosges d'ADALI.

Bilan de la première année du Comité Éthique et Bienveillance.

Temps forts des Services :

- Participation du FJT Les Abeilles au tournoi de foot à Metz.
- Participation au CRPA de Golbey avec des personnes accompagnées en ACT et SMAS.
- Forum Logement co-porté avec la Mission Locale à Cap Jeunes.

Juillet

Sélection d'ADALI par le Département de Meurthe-et-Moselle pour l'hébergement et l'accompagnement renforcé de 65 jeunes majeurs en Contrat Jeune Majeur. Adhésion à la CNAPE.

Temps fort des Services :

- Olympiades inter-FJT. Micro-Folie au FJT Cap Jeunes. Barbecue des diplômés des services MNA, valorisant les réussites des jeunes accompagnés.

Août

Préparation de l'appel à projets ESMS Numérique, au service de la modernisation des outils et de la qualité des accompagnements.

Septembre

Migration de la gestion électronique documentaire vers une nouvelle arborescence, pour renforcer la lisibilité et l'accessibilité des ressources internes.

Octobre

Démarrage du PAEJ / MDA Horizon Jeunes sur l'Ouest vosgien, espace de proximité dédié à l'accueil, l'écoute, l'orientation et au soutien des jeunes.

Temps forts des Services :

- Participation des services MNA, au projet danse interservices.
- Victoire du FJT Cap Jeunes au concours « meilleur dessert du monde » organisé par Vosgelis.

Novembre

Participation au congrès de l'UNHAJ.

Temps fort des Services :

- Participation au CRPA de Tomblaine avec des personnes accompagnées en ACT et SMAS.

Décembre

Évaluation du service des Appartements de Coordination Thérapeutique, dans la continuité de la démarche qualité et bienveillance.

Temps forts des Services :

- Participation au Défi du Sang à Saint-Dié-des-Vosges, avec un 1^{er} prix pour Cap Jeunes.
- Participation des services MNA au Téléthon à Épinal.



LOGEMENT HÉBERGEMENT

Le pôle d'activité Logement-Hébergement d'ADALI regroupe l'ensemble des services et établissements de l'association intervenant dans ce champ sur les différents territoires couverts : Grand Nancy, Ouest Vosges, Vosges Centrales et Est Vosges.

Acteur historique du logement social depuis 1958, ADALI continue de faire de l'accès au logement un levier central dans la lutte contre les inégalités sociales. Forte de son expérience dans l'accompagnement des jeunes, l'association développe des réponses diversifiées en matière d'hébergement et de logement, pensées pour soutenir les parcours vers plus de stabilité et d'autonomie. À travers ses établissements et dispositifs, elle accompagne des situations sociales variées et participe à la sécurisation des trajectoires résidentielles. Son intervention s'ancre dans les réalités locales et dans une approche attentive aux besoins des personnes accueillies.



LES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES - FJT

Les Résidences Habitat Jeunes – FJT accueillent des jeunes de 16 à 30 ans dans une logique de logement temporaire et d'accompagnement vers l'autonomie. Elles constituent un appui dans la construction des parcours d'insertion, en articulation avec les enjeux de formation, d'emploi, de santé et d'accès au logement.

En 2025, ADALI compte 8 Résidences Habitat Jeunes - FJT, proposant des logements du studio au T3 sur plusieurs territoires. Cette diversité permet d'accueillir des jeunes aux situations variées et d'apporter des réponses ajustées à la diversité des parcours, en articulant logement temporaire, accompagnement socio-éducatif et vie collective.

Les FJT remplissent cinq missions principales :

- . accueillir, informer et orienter les jeunes tout au long de leur parcours résidentiel ;
- . proposer un accompagnement socio-éducatif mobilisant des modalités individuelles, collectives et numériques ;
- . soutenir l'insertion sociale et professionnelle des résidents ;
- . favoriser l'accès à l'autonomie résidentielle, la mobilité géographique et l'accès au logement de droit commun ;
- . faire vivre un cadre collectif propice à la mixité sociale, à la participation des résidents et à l'apprentissage de la vie en commun.

Cet accompagnement global s'articule autour de plusieurs axes :

- . **démarches administratives** : information, accès aux droits, orientation vers les interlocuteurs adaptés ;
- . **parcours socioprofessionnel** : appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets professionnels, aide à l'orientation vers la formation, l'emploi ou les dispositifs adaptés, et soutien dans les démarches auprès des acteurs institutionnels ;
- . **savoir habiter** : appropriation des repères et responsabilités liés à la vie en logement autonome (gestion du budget, entretien du logement, vie en collectivité) ;
- . **santé globale** : accompagnement dans l'accès aux soins, information sur la prévention, soutien à l'estime de soi et à la confiance en soi, et promotion d'un cadre de vie favorable à l'équilibre personnel ;
- . **citoyenneté** : soutien à la participation des résidents à la vie collective, à l'expression de leur parole et à l'exercice de leurs droits ;
- . **loisirs et culture** : ouverture à la vie sociale et culturelle, dans les résidences comme sur les territoires.

FOCUS

Évaluations HAS des Résidences Habitats Jeunes - FJT d'ADALI

Entre le 20 janvier et le 20 février 2025, les huit FJT d'ADALI, Abeilles, Bon-Coin, Grandjean, Campus, Maraîchers, Faubourg, La Fontaine et Cap Jeunes, ont été engagés dans leur première campagne d'évaluation menée selon le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé. Ils ont ainsi été les premiers établissements de l'association à être appréciés dans ce cadre rénové.

Cette séquence a constitué une étape importante pour ADALI, dans le prolongement direct du travail d'auto-évaluation conduit en 2024. Elle a permis de mettre à l'épreuve, dans un environnement national exigeant, la consistance de nos repères d'intervention, la qualité du fonctionnement collectif et la robustesse de notre organisation.

Cette campagne a fortement mobilisé les équipes des FJT ainsi que la direction de l'association. Elle a mis en évidence l'attention portée aux droits des personnes accompagnées, la qualité des pratiques déployées au quotidien, la capacité de nos établissements à articuler accompagnement éducatif, vie collective et cadre institutionnel, ainsi que leur inscription dans une logique effective d'amélioration continue.



Les appréciations formulées à l'issue de ce processus témoignent de ce niveau d'engagement. L'ensemble des critères impératifs a été satisfait dans chacun de nos FJT, et tous ont obtenu un niveau de qualité global A. Cette reconnaissance apparaît d'autant plus significative qu'au niveau national, seules 10,5 % des évaluations réalisées en 2025 atteignent 100 % de critères impératifs satisfaits.

Ces conclusions ont ensuite été restituées dans l'ensemble des résidences, tant auprès des professionnels que des personnes accompagnées, notamment dans le cadre des Conseils de la Vie Sociale. En 2025, cet élan s'est prolongé à travers les comités qualité, confirmant la volonté d'ADALI de faire de l'évaluation non un simple exercice de conformité, mais un appui durable pour consolider ses organisations, faire évoluer ses pratiques et reconnaître la valeur du travail accompli.



LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

L'action des FJT d'ADALI demeure étroitement ancrée dans les réalités des jeunes et des territoires, à travers une diversité de logements et des modalités d'accompagnement ajustées aux situations rencontrées.

En 2025, la dynamique engagée autour de l'auto-évaluation et des évaluations externes constitue un appui important pour consolider les pratiques, renforcer la qualité de l'accompagnement et poursuivre l'évolution des repères communs au sein des résidences.

Dans un contexte social marqué par de fortes fragilités, plusieurs enjeux continuent de structurer l'action des FJT : santé mentale, conduites addictives, précarité financière, accès aux droits et complexité des démarches dématérialisées. Ces réalités invitent à poursuivre l'adaptation des réponses proposées, en lien avec les partenaires des territoires.

L'année 2025 s'inscrit également dans une volonté de renforcer la participation des résidents, notamment à travers la consolidation des Conseils de la Vie Sociale dans l'ensemble des résidences. Cet axe apparaît central pour soutenir l'expression des jeunes, leur place dans la vie collective et leur pouvoir d'agir.

Dans un environnement résidentiel contraint, les FJT poursuivent leur mobilisation en faveur de parcours plus sécurisés, en portant une attention particulière aux transitions, à la mobilité et à l'accès au logement de droit commun.

Ces objectifs s'appuieront sur les coopérations engagées avec les partenaires institutionnels et de droit commun, dans une logique de complémentarité, de continuité des parcours et d'ancrage territorial.

EN CHIFFRES



439 logements

526 places

Taux d'occupation 81,54%

687 jeunes accueillis

185 502

321 entrées → → 301 sorties

21,5 ans : âge moyen

375 actions collectives 1 878 participants



Les dispositifs d'Accompagnement en Logements Temporaires (ALT) s'adressent à des personnes en situation de précarité, pour une durée d'environ six mois, renouvelable, avec pour objectif de soutenir leur insertion sociale et, selon les situations, professionnelle.

Implantés sur les territoires de l'Ouest et de l'Est Vosgiens, ces logements constituent des solutions souples et réactives pour des personnes dont les parcours sont souvent marqués par des ruptures ou une instabilité résidentielle.

L'accompagnement proposé est individualisé et ajusté aux besoins repérés.

L'accès au dispositif suppose une autonomie minimale dans la gestion du quotidien, des ressources, même modestes, permettant de faire face aux besoins essentiels, ainsi qu'un engagement dans des démarches orientées vers une solution de logement plus durable, autonome ou accompagnée.

Ces logements ont ainsi vocation à constituer une étape de transition dans le parcours résidentiel. En 2025, sur 33 sorties, 10 ont permis un accès à un logement autonome et 6 à une autre solution de logement accompagné ou temporaire. Dix personnes ont été hébergées chez un tiers, 5 orientées vers une autre structure ou un autre dispositif, et 2 situations seulement sont restées sans solution identifiée ou non renseignée.

Par leur souplesse, leur inscription territoriale et l'appui de proximité qu'ils permettent, les ALT apportent ainsi une réponse concrète à des personnes ayant besoin d'un point d'appui pour stabiliser leur situation et préparer la suite de leur parcours.

EN CHIFFRES

27 logements

31 places

19 places sur Ouest Vosges
12 places sur Est Vosges

58 personnes logées

33 sur Ouest Vosges
25 sur Est Vosges

15 41 2

38 entrées → → 33 sorties



LES LOGEMENTS TRANSITOIRES JEUNES

Les Logements Transitoires Jeunes (LTJ) constituent un dispositif d'hébergement temporaire et intermédiaire, destiné à de jeunes adultes de 18 à 25 ans aux parcours marqués par des ruptures et des expériences fragilisantes.

Déployé à Nancy et à Épinal, le dispositif LTJ s'adresse à des jeunes en situation de rupture ou de grande précarité, dont les trajectoires sont souvent marquées par des discontinuités résidentielles, institutionnelles ou relationnelles. Certains ont connu une sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance, une prise en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, des épisodes d'hébergement d'urgence ou encore des ruptures familiales durables.

Dans ce contexte, le dispositif propose un hébergement en diffus, en logement individuel ou partagé, associé à un accompagnement socio-éducatif soutenu.

Sa souplesse constitue un atout important. Les modalités d'hébergement peuvent être ajustées en fonction des situations, qu'il s'agisse d'un logement individuel ou d'une colocation, afin de mieux tenir compte des besoins du jeune, de son degré d'autonomie et de l'évolution de son parcours.

Ce cadre vise à offrir un appui concret pour stabiliser la situation, reprendre prise sur le quotidien et construire progressivement un parcours d'insertion.

L'accompagnement porte à la fois sur l'accès aux droits, la gestion du quotidien, le savoir-habiter, la mobilité, la santé, ainsi que sur l'accès à la formation, à l'emploi et au développement du pouvoir d'agir. Il s'appuie également sur des temps d'actions collectifs, qui contribuent à recréer du lien, à soutenir la socialisation, à travailler certaines compétences du quotidien et à favoriser une dynamique d'engagement.

L'année 2025 confirme toutefois plusieurs points de tension. Le dispositif repère des jeunes présentant de réelles capacités d'insertion, mais ne disposant d'aucune ressource au moment de la demande, ce qui peut freiner leur admission. Plus largement, la fragilité économique de certains parcours, accentuée par la durée limitée de certains soutiens, fragilise la continuité de l'accompagnement et peut conduire à des réorientations contraintes.

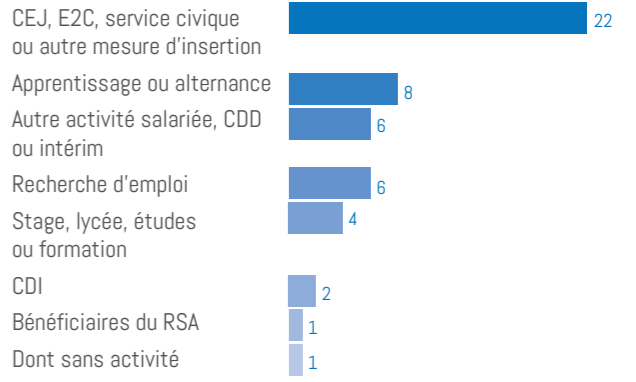
Dans ce contexte, les équipes poursuivent un travail étroit avec les partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la santé, tout en renforçant leurs compétences face à la complexité croissante des situations accompagnées.



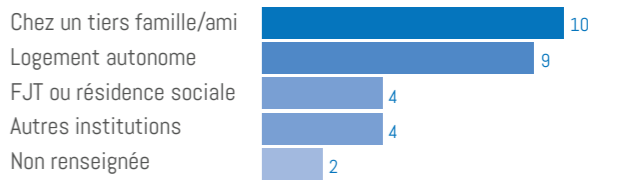
EN CHIFFRES

- 22 logements
- 38 places
 - 12 logements pour 18 places à Nancy
 - 10 logements pour 20 places à Épinal
- Taux d'occupation 55,4 %
- 58 jeunes accompagnés
 - 23 entrées
 - 35 sorties
- 21,5 ans : âge moyen
- 7 mois : durée moyenne d'accompagnement

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES À L'ENTRÉE



SITUATION DU LOGEMENT DES JEUNES A LA SORTIE



INTERMÉDIATION LOCATIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES UKRAINIENNES



D'une réponse d'urgence à un accompagnement vers le droit commun

Mis en place en 2022 pour répondre à la situation de crise provoquée par la guerre en Ukraine, le dispositif a permis l'accueil, le logement et l'accompagnement de familles bénéficiaires de la protection temporaire.

En 2025, l'intervention s'est inscrite dans une logique davantage orientée vers l'accès au droit commun et la consolidation des parcours d'insertion.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, 33 personnes ont été accompagnées, dont 5 mineurs, représentant 16 ménages. L'accompagnement a porté sur l'accès aux droits, le soutien à la vie quotidienne, le savoir-habiter, l'insertion socio-professionnelle et la préparation des parcours résidentiels, avec pour perspective l'accès au logement autonome lorsque cela était possible, ou une réorientation adaptée à la situation des ménages.

DISPOSITIF VIRAGE



Expérimenter l'autonomie résidentielle dans un cadre accompagné

Dans le cadre d'une convention avec TRIADIS, dispositif porté par Jeunes et Cité pour l'accompagnement de jeunes en CEJ-JR, ADALI Habitat assure un volet logement et hébergement à travers deux studios tests situés au FJT Les Abeilles.

VIRAGE permet aux jeunes de mettre à l'épreuve leur autonomie résidentielle, sur une durée adaptée à leur situation, tout en bénéficiant d'un accompagnement autour du savoir-habiter, de l'entretien du logement, de la gestion budgétaire et des démarches d'accès au logement.

En 2025, 7 jeunes ont été accueillis, dont 2 femmes et 5 hommes, avec un âge moyen de 19,57 ans. Les deux studios ont représenté 277 nuitées réalisées. Le dispositif s'est également appuyé sur 34 actions collectives consacrées aux enjeux du logement, réunissant 111 participations. Ces temps complètent l'accompagnement individuel et contribuent à la remobilisation, à l'apprentissage progressif de l'autonomie et à la préparation des parcours résidentiels.

LA MÉDIATION ET INTERMÉDIATION LOCATIVE

L'association mobilise deux dispositifs complémentaires pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en difficulté.

Médiation locative (financement Conseil départemental)

La médiation locative repose sur la sous-location de quatre logements situés à Vittel.

Elle s'adresse à des ménages ayant connu des parcours résidentiels instables et nécessitant un appui dans une phase de réinstallation ou de stabilisation.

L'accompagnement proposé est de nature socio-éducative et porte plus largement sur les difficultés rencontrées par les ménages. Il vise à soutenir leur installation, à travailler les freins repérés dans le parcours et à favoriser, autant que possible, une stabilisation durable de la situation résidentielle.

Intermédiation locative (financement État)

L'intermédiation locative permet de proposer un logement temporaire en sous-location à des ménages en sortie d'hébergement, après une expulsion ou en transition vers un nouveau logement.

Le dispositif présente la particularité de pouvoir déboucher, lorsque les conditions sont réunies, sur un glissement de bail. À l'issue d'une période d'accompagnement comprise entre six et dix-huit mois, le ménage peut ainsi accéder au statut de locataire en titre.

L'accompagnement, centré sur le logement, vise à favoriser l'autonomie. Il porte notamment sur :

- . la gestion budgétaire et administrative ;
- . le quotidien dans le logement (entretien, appropriation) ;
- . la connaissance des droits et devoirs du locataire ;
- . l'accès aux droits et aux aides financières ;
- . l'insertion dans le voisinage et la vie locale ;
- . l'orientation vers les partenaires sociaux, de santé ou d'insertion ;
- . la prévention des ruptures et la sortie vers un logement autonome.

EN CHIFFRES

Parc de 8 logements relevant de l'IML

7 ménages accompagnés en IML

9 personnes accompagnées

3 personnes

6 personnes

5 entrées



3 sorties

7 mois : Durée moyenne d'accompagnement des ménages sortis



LES PENSIONS DE FAMILLE

ADALI Habitat propose un accueil durable au sein de deux pensions de famille, situées à Neufchâteau et à Vittel, à destination de personnes durablement fragilisées par l'isolement, la précarité et des parcours résidentiels instables.



LA RÉSIDENCE ACCUEIL

ADALI Habitat propose une Résidence Accueil à Neufchâteau, destinée à des personnes en situation de précarité vivant avec des troubles psychiques stabilisés.



Les pensions de famille accueillent des personnes seules disposant de faibles ressources, dont les parcours sont souvent marqués par l'isolement, l'errance résidentielle, des ruptures répétées ou une fragilité sociale durable rendant difficile l'accès à un logement ordinaire.

Elles reposent sur une logique de logement pérenne, associant un espace privatif, des espaces collectifs et une présence régulière des référents. Cette organisation permet aux résidents de se stabiliser, de se réapproprier progressivement leur logement et de retrouver des repères dans la vie quotidienne, dans un cadre à taille humaine.

L'accompagnement de proximité soutient les démarches administratives, l'accès aux droits, le suivi de santé, la gestion budgétaire, l'entretien du logement, ainsi que les relations avec l'environnement proche. Il comprend également une fonction de veille, de médiation et d'orientation vers les partenaires du territoire. Les temps collectifs et animations contribuent à rompre l'isolement et à soutenir une vie partagée.

En 2025, les principales difficultés observées concernent l'isolement social, les conduites addictives, la complexité des démarches dématérialisées et un accès aux soins souvent fragilisé dans les territoires à dominante rural.

EN CHIFFRES

2 maisons relais

17 places

Vittel : 8 places

Neufchâteau : 9 places

Taux d'occupation 74,9%

18 personnes logées

8 personnes 11 personnes

2 entrées → 6 sorties

55,5 ans : âge moyen

Ouverte en 2020, la Résidence Accueil répond à un besoin repéré dans l'Ouest vosgien, marqué par des fragilités importantes en santé mentale et un déficit de solutions adaptées entre hospitalisation, hébergement généraliste et logement ordinaire. Elle accueille des personnes dont les parcours conjuguent souvent isolement, ruptures résidentielles et antécédents d'hospitalisation.

Le dispositif propose un logement durable, associant espace privatif, temps de vie semi-collective et accompagnement global de proximité assuré par deux travailleurs sociaux, en articulation avec une infirmière coordinatrice de parcours de soins. Il soutient la vie quotidienne, le savoir-habiter, l'accès aux droits, la santé et la qualité de vie dans le logement.

En 2025, l'isolement social demeure central, renforcé par la faiblesse de l'offre locale en matière de groupe d'entraide mutuelle, d'activités adaptées et de mobilité.

La fragilisation de certains suivis psychiatriques a également pesé sur les parcours. Dans ce contexte, le partenariat avec le CMP de Neufchâteau, l'unité de liaison psychiatrique du CHOV et les acteurs spécialisés constituent un appui déterminant pour soutenir la continuité des soins et la stabilité résidentielle.

EN CHIFFRES

12 places

Taux d'occupation 63,8%

12 personnes logées

8 personnes 4 personnes

4 entrées → 2 sorties

38 ans : âge moyen



LES SERVICES LOJ'TOÏT JEUNES

Loj'Toît accompagne les jeunes de 16 à moins de 30 ans dans leur accès au logement sur les territoires du Grand Nancy, des Vosges Centrales, de l'Ouest Vosges et de l'Est Vosges.

Loj'Toît est un dispositif d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement qui facilite l'accès au logement autonome des jeunes engagés dans un parcours d'insertion, de formation, d'emploi ou de mobilité professionnelle. Le logement y est envisagé comme un support du parcours, une condition d'autonomie et un levier de stabilisation.

L'accompagnement repose sur des permanences individuelles et des ateliers collectifs. En entretien, les jeunes analysent leur situation, clarifient leurs besoins, évaluent leur projet résidentiel et réalisent les démarches nécessaires.

Ce travail permet aussi de repérer des fragilités économiques, administratives, sociales ou familiales et, si besoin, d'orienter vers les partenaires du logement, de l'insertion ou des solutions transitoires.

Les temps collectifs abordent la recherche de logement, les droits du locataire, le savoir habiter, la gestion du logement et les repères d'installation.

En 2025, le service observe une hausse des situations dégradées : précarité des ressources, instabilité de l'emploi, ruptures familiales et absence de solution immédiate.

Dans ce contexte, LOJ'TOÏT contribue à prévenir les ruptures résidentielles, soutenir la décohabitation et orienter vers des réponses adaptées : logement autonome, FJT ou hébergement accompagné.

Lieux de permanence

Grand Nancy

- . Mission Locale du Grand Nancy
- . FJT Les Abeilles à Nancy
- . Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy

Vosges

- . Service Odyssée à Épinal
- . Mission Locale d'Épinal
- . Maison ressources de Vittel
- . Mission Locale de Neufchâteau

EN CHIFFRES

817 entretiens individuels

676 jeunes rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels

304 372

98 actions collectives réalisées

943 participations de jeunes dans le cadre des actions collectives

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

ADALI Habitat met en œuvre l'ASLL, Accompagnement Social Lié au Logement, dans l'Ouest et l'Est vosgiens, auprès de ménages rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Porté financièrement par le FSL, il s'inscrit dans le PDALHPD.

L'ASLL soutient l'autonomie résidentielle des ménages, prévient les ruptures liées à l'habitat et renforce leur capacité à habiter durablement un logement. D'une durée de six mois renouvelable, il repose sur l'adhésion des personnes et s'adapte à des situations variées : jeunes sortant de l'ASE, bénéficiaires du RSA, familles fragilisées, personnes confrontées à des vulnérabilités psychiques, sociales ou économiques.

L'accompagnement porte sur le savoir habiter, l'entretien du logement, l'accès aux droits, la gestion budgétaire, la compréhension des obligations locatives et, si besoin, la recherche d'un logement adapté.

En 2025, 100% des ménages accompagnés ont bénéficié d'un double accompagnement administratif et budgétaire. Les situations orientées apparaissent plus souvent enlisées, avec une précarité financière marquée, y compris pour des ménages

en emploi. Les difficultés d'accès aux soins et l'hébergement chez des tiers renforcent la complexité des interventions, qui mobilisent un important travail d'adaptation et de coordination partenariale.

EN CHIFFRES

60 ménages accompagnés :

28 ménages unipersonnels

15 ménages monoparentaux

5 ménages en couple

12 ménages en couple avec enfant(s)

31 33

42

34,5 ans : âge moyen des adultes accompagnés

FOCUS

Le CLLAJ de Saint-Dié-des-Vosges rejoint ADALI Habitat



Le 6 juin 2025, le CLLAJ de Saint-Dié-des-Vosges a intégré ADALI Habitat pour devenir le **Service Logement Cap Jeunes Saint-Dié**. Cette évolution marque une nouvelle étape dans la structuration de l'offre destinée aux jeunes du territoire. Le service est implanté au sein de la résidence Habitat Jeunes **CAP Jeunes**, dont l'association assure par ailleurs la gestion depuis le 1^{er} mai 2024. Sa vocation reste inchangée : accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans leur accès au logement, qu'ils soient étudiants, en formation, en emploi ou engagés dans un parcours d'insertion.

Cette mission repose sur quatre volets complémentaires : l'ASLL, l'ALT, l'IML et le service Loj'Toît. Leur articulation permet de proposer, selon les situations, un accompagnement lié au logement, une solution temporaire d'hébergement ou un appui à la recherche de logement autonome. L'intégration du CLLAJ à ADALI Habitat renforce ainsi la lisibilité, la proximité et la cohérence des réponses proposées aux jeunes du secteur.



INSERTION

Le pôle Insertion d'ADALI réunit plusieurs dispositifs destinés à prévenir les processus d'exclusion et à accompagner des personnes confrontées à des situations de grande précarité, souvent durablement éloignées des cadres ordinaires de l'insertion. Il regroupe les accueils de jour implantés à Épinal, Neufchâteau et Vittel, ainsi que les missions de référence RSA déployées à Neufchâteau et à Épinal dans le cadre des politiques départementales d'insertion.

Les personnes accompagnées présentent fréquemment des parcours marqués par des ruptures multiples, d'ordre social, économique, relationnel, sanitaire ou psychique. Ces fragilités cumulées compliquent fortement l'accès à l'emploi ou à la formation et appellent un accompagnement attentif aux temporalités, aux capacités d'engagement et aux besoins immédiats.

Dans ce contexte, l'intervention des équipes vise à recréer des appuis, soutenir les besoins fondamentaux, restaurer des liens et favoriser des formes de stabilisation sociale. En 2025, les professionnels ont poursuivi cet engagement dans un environnement toujours marqué par les tensions sur le pouvoir d'achat, l'accès aux droits, la santé, le logement et les conditions matérielles d'existence. L'accompagnement proposé inscrit ainsi l'insertion dans une perspective large, articulant soutien du quotidien, pouvoir d'agir et autonomie sociale progressive.



LES ACCUEILS DE JOUR

Les services Accueil Écoute, implantés à Épinal, Neufchâteau et Vittel, proposent un accueil de jour inconditionnel à des personnes en situation de grande précarité, d'isolement ou de rupture d'hébergement.

Ouverts en journée, ces lieux offrent un point d'appui essentiel à des personnes confrontées à des fragilités sociales, sanitaires et résidentielles souvent imbriquées.

Ils permettent l'accès à des services de première nécessité, hygiène, alimentation, laverie, aide administrative, domiciliation selon les situations, orientation, tout en constituant des espaces de présence sociale, d'écoute et de répit.

L'accompagnement s'appuie sur une disponibilité quotidienne, une relation de confiance et une grande souplesse d'intervention. Il vise autant à répondre aux besoins immédiats qu'à soutenir, lorsque cela devient possible, une reprise de lien social, un accès aux droits ou une orientation vers les partenaires adaptés.

En 2025, les équipes confirment l'intensification des situations de précarité. Les personnes accueillies présentent fréquemment des parcours marqués par l'instabilité résidentielle, l'isolement, les troubles de santé, notamment psychiques, les conduites addictives, la faiblesse des ressources et la fracture numérique. L'accès aux soins demeure particulièrement difficile, tandis que les besoins en aide alimentaire continuent de croître.

Dans ce contexte, les Accueils de jour occupent une place centrale comme lieux de présence, de soutien concret et de reconnaissance des personnes.

EN CHIFFRES

- 11 679 passages
- 634 personnes accueillies
- 179 455
- 67 jeunes de moins de 25 ans



- 8 537 repas distribués (petit-déjeuners, dépannage alimentaire, repas collectifs...) Soit 23 repas délivrés tous les jours de l'année
- 193 actions collectives
- 1 051 participants aux actions collectives
- 755 entretiens individuels
- 278 douches
- 731 lessives
- 48 vestiaires

FOCUS

Médiation en santé à Accueil Écoute Épinal

À Accueil Écoute Épinal, la santé est travaillée dans une approche globale, au croisement des conditions de vie, de l'état psychique, des conduites addictives, des ruptures de soins, de l'isolement social et de la précarité résidentielle.

Pour des personnes dont le quotidien reste souvent dominé par l'urgence, les démarches de prévention ou de recours aux soins peinent à trouver leur place. La médiation en santé permet alors de recréer un premier lien avec les questions de santé, dans un cadre accessible, non stigmatisant et ajusté au rythme de chacun.

À Épinal, la présence d'une infirmière diplômée d'État, soutenue par les moyens alloués par l'ARS, vient renforcer cet accompagnement au sein d'Accueil Écoute. Son intervention combine écoute, information, prévention, appui aux démarches, orientation et sécurisation concrète de l'accès aux soins. En 2025, cette action a notamment donné lieu à 79 accompagnements liés à la maladie, à la santé mentale ou aux addictions, ainsi qu'à 17 orientations vers des structures de soins spécialisées et 20 accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux.

Cette dynamique s'appuie également sur un travail partenarial régulier avec le CAARUD La Croisée, Addictions France, l'ASGV et le psychologue du SIAO. Elle contribue à mieux articuler accompagnement social, prévention, santé mentale et bien-être, tout en réduisant les inégalités sociales de santé et en soutenant les parcours de remobilisation des personnes les plus vulnérables.



Randonnée adaptée et gym douce

EN CHIFFRES

432 interventions santé réalisées

- . 79 accompagnements liés à la maladie, à la santé mentale ou aux addictions
- . 353 interventions de prévention, de conseil, de soins légers ou de rappels de rendez-vous

32 ateliers de prévention et de sensibilisation en santé

- . 173 participations à ces ateliers

24 actions collectives centrées sur le bien-être et l'activité physique

- . 128 participations à ces actions

LA RÉFÉRENCE RSA



Ouest Vosges



Vosges Centrales

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA assuré par ADALI repose sur une approche globale et individualisée, fondée sur la proximité, le soutien et la reconstruction progressive des parcours.

Portées au sein des services Accueil Écoute, les missions de référence RSA confiées à ADALI s'adressent à des bénéficiaires dont les parcours sont souvent marqués par des ruptures sociales, administratives, résidentielles, sanitaires ou relationnelles. Les personnes orientées présentent fréquemment un cumul de difficultés, parmi lesquelles l'isolement, la fragilité budgétaire, l'instabilité du logement, les problématiques de santé physique ou psychique, les conduites addictives ou une mise à distance durable des institutions.

L'accompagnement proposé repose sur une approche globale, progressive et ajustée à la situation de chacun. Le référent RSA constitue un interlocuteur stable, qui inscrit son intervention dans une relation de confiance et dans une temporalité compatible avec les capacités d'engagement de la personne. Les démarches engagées peuvent concerner l'accès aux droits, la santé, la mobilité, le logement, la parentalité, la reprise de liens sociaux ou la préparation d'un parcours d'insertion plus structuré.

Cet accompagnement s'appuie à la fois sur des entretiens individuels réguliers et sur des temps collectifs, qui permettent de recréer des espaces de socialisation, de soutenir l'expression, de travailler certaines

compétences du quotidien et de favoriser une implication progressive dans le parcours. Cette articulation entre individuel et collectif constitue un levier important pour des publics durablement fragilisés.

En 2025, les équipes confirment une complexification des situations accompagnées, dans un contexte marqué par la précarité persistante, les difficultés d'accès aux soins, les contraintes de mobilité et la fragilisation des parcours de vie. Dans ce cadre, les missions de référence RSA occupent une place essentielle pour soutenir une remobilisation progressive et restaurer des appuis durables.

EN CHIFFRES

172 personnes accompagnées

114 58

22 mois : durée moyenne d'accompagnement

1 011 entretiens menés



Cofinancé par
l'Union européenne



LA VIE EN
VOSGES
Le Département



FAMILLE

Implanté sur le territoire de l'Ouest Vosges, le pôle Famille d'ADALI développe des actions destinées à accompagner les relations familiales fragilisées, à soutenir le dialogue et à préserver les liens lorsque ceux-ci sont éprouvés par des conflits, des séparations ou des ruptures.

Les dispositifs portés dans ce cadre s'adressent à des publics divers, parents, enfants, jeunes majeurs ou grands-parents, confrontés à des situations complexes sur les plans relationnel, affectif ou éducatif. Ils proposent un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement permettant à chacun de trouver une place, d'être entendu et, selon les situations, de renouer ou de maintenir un lien.

À travers ces interventions, le pôle Famille s'inscrit dans une démarche de prévention, de soutien à la parentalité et d'accompagnement des transitions familiales. Il vise à apaiser les tensions, à restaurer des conditions d'échange plus sécurisées et à favoriser l'élaboration de solutions respectueuses des personnes et des situations. Ces actions s'ancrent dans une logique de proximité, attentive aux réalités des familles et aux ressources du territoire.



LA MÉDIATION FAMILIALE

Le service de médiation familiale accueille et accompagne des personnes dont la communication est rompue, afin de soutenir le dialogue et l'élaboration de décisions partagées.



La médiation familiale s'adresse à des personnes dont les relations se sont profondément dégradées et pour lesquelles subsistent pourtant des enjeux communs appelant des échanges.

Elle peut concerner l'organisation de la vie des enfants, l'exercice de la parentalité, la répartition de certaines charges, les liens entre générations ou, plus largement, la place de chacun dans la relation familiale. Elle propose un espace neutre, confidentiel et sécurisant, dans lequel la parole peut être reprise avec l'appui d'une médiatrice familiale.

Le service accueille principalement des couples en cours de séparation ou déjà séparés, lorsque la conflictualité complique l'élaboration d'accords concernant les enfants ou l'organisation de la vie familiale. Il accompagne également des fratries adultes, ainsi que des parents et leurs adolescents, lorsque l'incompréhension, l'éloignement ou l'accumulation des tensions rendent le dialogue particulièrement difficile.

Chaque médiation s'ajuste à la singularité des parcours, au rythme des personnes et à la nature des enjeux en présence. Implanté sur le territoire de l'Ouest Vosges, le service couvre 252 communes afin de proposer une réponse de proximité. Des permanences sont également assurées au tribunal, contribuant à mieux faire connaître le dispositif et à en faciliter l'accès.

EN CHIFFRES

138 familles rencontrées dans le cadre des rendez-vous d'information

149 adultes 

5 enfants 

23 processus de médiations engagés en 2025

68 séances de médiation réalisées

5 permanences réalisées



ESPACE DE RENCONTRE PARENTS/ENFANTS

L'Espace de Rencontre constitue un lieu d'accès aux droits, neutre et sécurisant, dédié au maintien et à la restauration des relations familiales entre l'enfant et l'un de ses parents, ses grands-parents ou toute autre personne titulaire d'un droit de visite ou d'hébergement.



Ce service permet à un enfant de rencontrer son père, sa mère ou un tiers dans un cadre contenant, sécurisé et médiatisé par des professionnels. Il soutient également l'exercice des droits d'hébergement en assurant, lorsque la situation l'exige, un tiers au moment du passage de l'enfant d'un adulte à l'autre.

Ce dispositif a vocation à constituer une étape transitoire, au service d'une reprise progressive des liens et d'une autonomisation des relations familiales, dans une perspective centrée sur l'intérêt de l'enfant.

Il s'adresse aux situations dans lesquelles les relations entre l'enfant et l'un de ses parents, ou avec la famille élargie, sont interrompues, distendues ou fortement conflictuelles. Son intervention vise à maintenir, rétablir ou faciliter les liens, à soutenir l'exercice de la parentalité et à permettre à chacun de retrouver une place plus ajustée dans la relation familiale.

L'accueil et l'écoute sont assurés par des professionnels qui accompagnent les familles dans l'évolution de leurs relations, afin de favoriser, lorsque cela devient possible, des modalités plus apaisées et plus autonomes. L'Espace de Rencontre peut intervenir dans un cadre judiciaire, à la demande du JAF ou de la Cour d'appel, ainsi que dans un cadre conventionnel, par sollicitation directe des parents ou orientation par un partenaire.

En 2025, sur 20 familles concernées, 6 ont accepté d'entrer dans un processus de médiation familiale à l'issue de leur passage par l'Espace de Rencontre, soit 30 %, et 7 ont pu réorganiser leurs modalités relationnelles de manière autonome, permettant une sortie du parcours judiciaire, soit 35 %. Ces évolutions témoignent de la capacité du dispositif à soutenir, au-delà du seul exercice du droit de visite, une transformation progressive des relations familiales.

EN CHIFFRES

20 familles accompagnées 

27 mineurs accueillis

191 visites



ENFANCE

Le pôle Enfance d'ADALI regroupe des dispositifs inscrits dans le champ de la protection de l'enfance, de l'accompagnement éducatif et du soutien aux jeunes confrontés à des situations de vulnérabilité. Son action se déploie en articulation avec les politiques publiques départementales des Vosges et de Meurthe et Moselle, dans une approche attentive à la singularité des parcours, aux besoins de protection, aux dynamiques familiales et aux enjeux d'autonomie.

En 2025, le pôle a poursuivi son intervention auprès de publics aux profils et aux besoins diversifiés, qu'il s'agisse de mineurs confiés au titre de la protection de l'enfance, de jeunes majeurs nécessitant un accompagnement renforcé, ou encore de jeunes en demande d'écoute, d'appui et d'orientation. Cette diversité conduit les équipes à ajuster leurs modalités d'intervention, dans une logique de continuité, de proximité et de coopération.

À travers ses différents services, ADALI veille à proposer des réponses graduées, articulant protection, hébergement, accompagnement éducatif, accès aux droits, soutien à la santé, à la scolarité, à l'insertion et à la vie sociale. Cette action s'appuie sur un partenariat étroit avec les institutions et acteurs du territoire, dans l'objectif de sécuriser les parcours et de soutenir les capacités d'évolution de chaque jeune.

SERVICE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DIVERSIFIÉ

Le SHAED accompagne des mineurs non accompagnés à différentes étapes de leur parcours, de la mise à l'abri au soutien à la parentalité.

Le Service d'Hébergement et d'Accompagnement Éducatif Diversifié est principalement implanté à Montheureux-sur-Saône et dispose également de deux autres sites, à Darney et à Épinal.

Il propose, dans le champ de la protection de l'enfance, des réponses adaptées à des situations et à des temporalités différentes. En 2025, 63 personnes y ont été accueillies ou accompagnées, selon des modalités ajustées à leur situation, à leur âge et à l'étape de leur parcours.

Le SHAED articule trois dimensions complémentaires. La première concerne la mise à l'abri de jeunes sollicitant une protection au titre de leur minorité et de leur isolement.

Ce temps d'accueil vise à assurer une protection immédiate, à proposer un hébergement adapté, à engager une première évaluation de l'état de santé physique et psychique, à apporter les premiers soins lorsque cela est nécessaire et à initier un accompagnement éducatif favorisant l'apaisement, les premiers repères et la préparation de la suite du parcours.

La deuxième dimension porte sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés de moins de 16 ans, pour lesquels les besoins de protection, d'étayage éducatif et de sécurisation du parcours sont particulièrement importants. Le service veille à proposer un hébergement personnalisé, prenant en compte l'âge, le parcours antérieur et les fragilités repérées, tout en soutenant l'intégration sociale du jeune, la construction de son projet individuel et son inscription progressive dans un parcours scolaire, de formation ou de préorientation adapté. Cet accompagnement contribue également à l'acquisition de repères du quotidien, à la consolidation du cadre éducatif et à l'amorce d'une autonomie progressive.

Enfin, le SHAED intègre un dispositif de soutien à la parentalité destiné aux jeunes mères, ou futures mères, et à leurs enfants. Cet accompagnement vise à sécuriser le développement de l'enfant, à soutenir les compétences parentales, à prévenir les situations de maltraitance et à favoriser un équilibre familial respectueux de la place de chacun. Il mobilise pour cela un accompagnement éducatif, social, psychologique et matériel, dans une logique d'autonomisation progressive des jeunes parents.



EN CHIFFRES

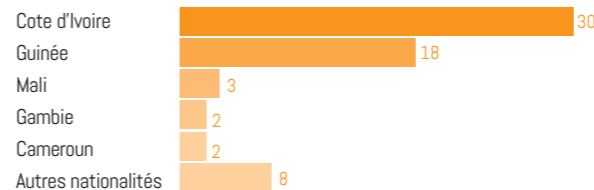
79 places

63 jeunes accueillis et accompagnés

23 entrées → 29 sorties → 11 accompagnés

31 entrées → 30 sorties

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS/ACCOMPAGNÉS



LES 3 DISPOSITIFS DU SHAED

. Mise à l'abri et accueil d'urgence

12 jeunes mis à l'abri en accueil d'urgence

8 entrées → 4 sorties

8 entrées → 11 sorties

. L'accompagnement des mineurs confiés de -16 ans

28 mineurs accompagnés (4 entrées, 24 sorties)

15 entrées → 14 sorties

. Soutien à la parentalité

23 parents et enfants accompagnés

11 entrées → 11 sorties

8 entrées → 5 sorties



LE SERVICE ÉMERAUDE

Le service Émeraude réunit deux modalités d'intervention ajustées aux besoins de protection par la mise à l'abri et d'accompagnement au recours.

Ouvert en 2024, le service Émeraude a évolué en 2025 pour s'ajuster aux besoins observés sur le territoire. Depuis juillet, il est organisé autour de deux volets complémentaires : 15 places dédiées à la mise à l'abri de jeunes sollicitant une protection au titre de leur minorité et de leur isolement, et 15 places consacrées à l'accompagnement de jeunes engagés dans une procédure de recours à la suite d'une décision de non-reconnaissance de minorité.

Implanté sur le même secteur que le SHAED, Émeraude vient renforcer le dispositif départemental en proposant une réponse souple, immédiate et structurée à des situations de grande vulnérabilité. Il permet à la fois d'apporter une protection temporaire en amont de l'évaluation, et de garantir un cadre stable à des jeunes dont la situation demeure suspendue à l'issue d'une procédure contentieuse. L'accompagnement proposé est global. Il porte sur l'accès effectif aux droits, le suivi des démarches de recours, le soutien à la vie quotidienne, la santé, la socialisation et le développement de l'autonomie. En soutenant la continuité des parcours dans un contexte d'incertitude marqué, le service Émeraude contribue à sécuriser les situations et à préserver les conditions d'un accompagnement éducatif ajusté.

EN CHIFFRES

. Global Émeraude

114 jeunes accueillis et accompagnés

50 places puis 30 places en juillet 2025

93 entrées →  → 87 sorties

. Émeraude urgence

92 jeunes mis à l'abri en accueil d'urgence

71 entrées →  → 80 sorties

. Émeraude recours

22 jeunes accompagnées en recours

22 entrées →  → 7 sorties

FOCUS

Une voix de jeune accompagnée au cœur des politiques de protection de l'enfance

En 2025, ADALI Habitat a accompagné l'engagement de Mariam, jeune MNA suivie par un service d'accompagnement, élue membre du Collège des enfants, adolescents et jeunes majeurs (CEAJM) du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE).



Mariam au côté de Agnès Canayer, Ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance

Cette participation constitue une reconnaissance de sa capacité à prendre la parole, à représenter d'autres jeunes concernés par la protection de l'enfance et à contribuer à une réflexion collective sur les politiques publiques.

Au cours de l'année, Mariam a participé à plusieurs sessions de travail organisées à Paris. Elle y a porté son expérience, son regard de jeune accompagnée et ses questionnements sur des sujets essentiels tels que la scolarité, la santé mentale, l'accès aux droits, le projet pour l'enfant, la confidentialité ou encore l'autonomie.

Son implication a été soutenue par une professionnelle du service, mobilisée pour préparer les séances, sécuriser les

déplacements et accompagner la compréhension des enjeux. Pour ADALI Habitat, cette participation illustre concrètement l'importance de reconnaître les jeunes accompagnés comme des sujets de droits, capables de contribuer aux réflexions qui les concernent.

Des jeunes co-chercheurs pour éclairer les droits et les parcours des MNA

En 2025, ADALI Habitat s'est engagée dans le projet européen CAPACITI, en partenariat avec l'IRTS de Lorraine. Cette recherche participative vise à mieux comprendre l'accès aux droits, l'information et les formes de participation des jeunes Mineurs Non Accompagnés dans les dispositifs qui les accompagnent.



La démarche repose sur une ambition forte : ne pas seulement recueillir la parole des jeunes, mais leur permettre de participer activement à la production de connaissances. Saïd et Jean-Pierre, jeunes accompagnés par les services MNA d'ADALI, ont ainsi été formés à la posture de co-chercheur, aux techniques d'entretien, à l'écoute, à la confidentialité et à la conduite d'une enquête qualitative.

Accompagnés par les chercheurs de l'IRTS et par les professionnels d'ADALI, ils participeront aux entretiens menés auprès d'autres jeunes MNA. Cette démarche constitue une expérience formatrice et valorisante, tout en apportant à l'association un matériau précieux pour nourrir sa réflexion sur la participation, la bientraitance et l'amélioration continue des pratiques d'accompagnement.



L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ET DES JEUNES MAJEURS

Depuis 2013, ADALI Habitat accompagne, dans le département des Vosges, des mineurs non accompagnés et, dans la continuité de leur parcours, des jeunes majeurs. Cette mission est assurée à travers les services Odysée, Trait d'Union, Abéona



Les services s'appuient sur des équipes pluridisciplinaires et proposent un accompagnement global en appartements diffus, afin de permettre aux jeunes de construire leur projet et de s'inscrire de manière durable et sereine dans leur parcours. Dans ce cadre, l'accompagnement se déploie à travers plusieurs dimensions complémentaires :

Démarches administratives

L'accompagnement administratif occupe une place centrale dans des parcours souvent marqués par la complexité des procédures, l'incertitude statutaire et la nécessité de sécuriser l'accès effectif aux droits.

Une attention particulière est portée à la constitution des dossiers, aux démarches d'état civil, aux relations avec les ambassades et, surtout, aux procédures liées au titre de séjour et à son renouvellement, qui conditionnent très directement la continuité du parcours. Le travail éducatif consiste à rendre ces démarches plus lisibles, à en soutenir la compréhension et à permettre aux jeunes de mieux se repérer dans les cadres institutionnels qui organisent leur situation.

Scolarité

La scolarité constitue un levier de stabilisation, de projection et d'intégration. L'accompagnement vise à favoriser une orientation adaptée, à soutenir la continuité du parcours scolaire et à accompagner les jeunes dans leur inscription progressive dans les espaces de formation. Il s'agit aussi de travailler le rapport à l'école comme lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction d'un avenir possible.

Insertion sociale et professionnelle

L'insertion sociale et professionnelle se construit à partir des ressources, des aspirations et des possibilités concrètes de chaque jeune. Les équipes accompagnent l'accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi et aux dispositifs de droit commun, tout en aidant à décoder les attentes du monde professionnel. Cette dimension engage à la fois l'accès à une activité et l'acquisition de repères sociaux, relationnels et organisationnels favorisant une place plus stable dans la société.

Logement

Le logement constitue un support éducatif essentiel. L'accompagnement vise à faire du lieu d'habitation un espace d'ancrage, d'apprentissage et de responsabilisation. Le travail porte sur le savoir-habiter, l'organisation du quotidien, l'entretien, l'alimentation, la gestion des ressources et l'appropriation progressive d'un cadre de vie. À travers cette dimension, il s'agit de soutenir l'autonomie concrète tout en consolidant un sentiment de sécurité et de stabilité.

Citoyenneté

L'accompagnement à la citoyenneté participe à l'inscription des jeunes dans la vie sociale, culturelle et collective.

Il ouvre un travail sur les droits et devoirs, les rapports entre les sexes, la laïcité, l'interculturalité et les codes sociaux du pays d'accueil. Cette dimension contribue au développement de repères communs, d'une capacité de discernement et d'une participation active à la vie sociale.

Santé globale

La santé est appréhendée dans une perspective globale, attentive aux dimensions physiques, psychiques et préventives. Dès l'arrivée, les équipes veillent au repérage des besoins, à l'organisation des bilans nécessaires et à la mise en place de suivis adaptés. Cette attention s'inscrit dans une lecture large des parcours, où la santé apparaît à la fois comme condition de stabilisation, facteur d'intégration et point de vigilance majeur pour des jeunes souvent confrontés à des expériences de rupture, de stress ou de vulnérabilité.

EN CHIFFRES

219 places d'accompagnement pour des jeunes de 16 à 21 ans :

Trait d'union : 73

Odysée : 73

Abéona : 73

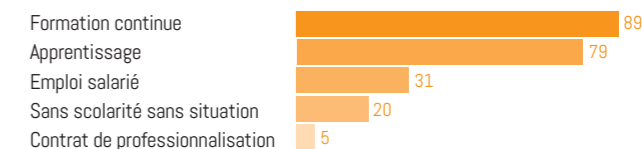
258 jeunes accompagnés

26 232

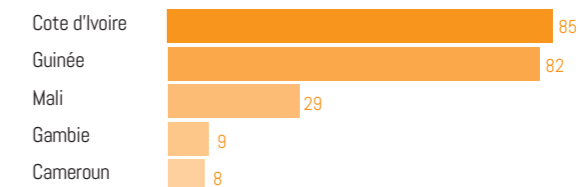
Le dispositif

44 entrées → → 56 sorties

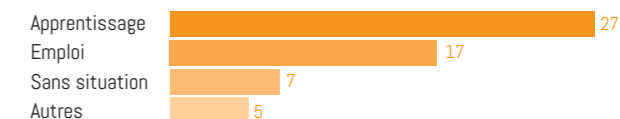
SITUATIONS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



SITUATION DES JEUNES À LA SORTIE





LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES MAJEURS SORTIS

Créé en 2023 en accord avec le Conseil départemental des Vosges, le Dispositif d'Accompagnement des Majeurs Sortis (DAMS) s'adresse aux jeunes majeurs qui sollicitent un appui après leur sortie des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)..

Il intervient à une étape charnière du parcours, lorsque l'autonomie engagée nécessite encore un soutien ponctuel ou renforcé. L'accompagnement proposé vise à consolider les acquis, sécuriser les démarches en cours et favoriser l'inscription des jeunes dans les dispositifs de droit commun, notamment en matière de logement, d'accès aux droits, de santé, de formation, d'emploi, de mobilité, de citoyenneté ou de parentalité.


Le dispositif intervient dans une logique de continuité. Il permet de reprendre avec les jeunes les dimensions du parcours qui demandent encore de l'étayage, d'identifier les priorités, de clarifier les démarches et d'en soutenir la mise en œuvre. Son action s'appuie sur une lecture globale des situations, attentive aux liens entre les domaines de la vie quotidienne et les ressources déjà mobilisées.

Le DAMS remplit ainsi une fonction de transition, de coordination et de sécurisation des parcours. Il contribue à renforcer l'accès effectif au droit commun, à soutenir les partenaires face aux situations complexes et à accompagner l'autonomisation progressive des jeunes après leur sortie de l'ASE.

En 2025, le DAMS s'est affirmé comme un point d'appui dans la continuité des parcours et la consolidation des conditions d'accès à l'autonomie. En 2026, l'enjeu sera de poursuivre cette structuration, en approfondissant

les coopérations partenariales, en renforçant sa visibilité et sa capacité à répondre de manière ajustée aux besoins des jeunes accompagnés.

EN CHIFFRES

233 jeunes accompagnés 
51 premiers contacts

Modalités d'accompagnement mobilisées :
. 633 entretiens individuels
. 163 entretiens téléphoniques
. 24 visites à domicile
. 43 accompagnements extérieurs

Natures des demandes DAMS :
. 507 Administratif
. 217 Logement et budget
. 165 Insertion professionnelle
. 103 Santé
. 25 Parentalité
. 13 Justice
. 62 Demandes diverses



LE POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Le Point Accueil Écoute Jeunes d'ADALI Habitat propose, sur le territoire de l'Ouest Vosges, un espace d'accueil, d'écoute, de prévention et d'orientation à destination des jeunes de 12 à 25 ans, dans le cadre d'une offre territoriale renouvelée avec la MDAJA.

L'année 2025 a constitué une étape importante dans l'évolution du Point Accueil Écoute Jeunes d'ADALI Habitat. Elle a été marquée par une refonte de son projet de service, engagée pour mieux répondre aux besoins repérés chez les jeunes de l'Ouest Vosges en matière d'écoute, de prévention, d'accompagnement et d'orientation.

Cette transformation s'est construite à partir d'un constat partagé sur le territoire, celui de la nécessité de proposer aux jeunes et à leur entourage une ressource de proximité, lisible, souple et accessible, capable d'accueillir aussi bien des questionnements diffus que des situations de vulnérabilité plus installées.

Cette évolution a pris corps à travers un partenariat renforcé entre ADALI Habitat, porteuse du PAEJ, et l'AVSEA, porteuse de la Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes. De cette dynamique est née Horizon Jeunes, qui articule les compétences de la MDAJA en matière de psychologie, d'évaluation et de coordination, avec celles du PAEJ en accompagnement socio-éducatif, en accueil de proximité, en médiation et en démarches d'aller vers.

Ce rapprochement a permis de mieux structurer l'offre sur le territoire, dans une logique de complémentarité professionnelle et de continuité des réponses apportées aux jeunes.

Le service s'organise désormais autour d'un ancrage à Neufchâteau, au sein du pôle Ouest Vosges d'ADALI Habitat, complété par des permanences à Contrexéville, Mirecourt et Monthureux-sur-Saône. À cette présence territoriale s'ajoutent un accueil physique et téléphonique, des accompagnements individuels sur rendez-vous, des temps avec les familles ou les proches lorsque la situation le justifie, ainsi que des actions collectives de prévention et des démarches d'aller vers.

L'enjeu est de permettre un premier contact, de soutenir l'expression d'une demande, d'accompagner lorsque cela fait sens et d'orienter, si besoin, vers les interlocuteurs les plus adaptés. Soutenu par l'ARS Grand Est, le Groupement de Santé Mentale des Vosges dans le cadre du PTSM 88, ainsi que par la Caf des Vosges au titre de la COG 2023-2027, Horizon Jeunes a ainsi posé en 2025 les bases d'une réponse renouvelée sur l'Ouest Vosges.

L'année 2026 représentera une phase de plein déploiement, avec l'enjeu de consolider cette organisation, d'en renforcer la visibilité et de poursuivre l'installation d'une présence de proximité au service des jeunes et de leur entourage.

L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉS DES JEUNES MAJEURS



Depuis 2019, ADALI Habitat développe en Meurthe-et-Moselle une réponse d'hébergement et d'accompagnement renforcé à destination de jeunes majeurs dont les parcours nécessitent un étayage éducatif, social et résidentiel soutenu. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de sécurisation des transitions, de prévention des ruptures et de préparation progressive à l'autonomie.

Il répond à des situations où les besoins d'accompagnement restent importants, souvent dans plusieurs dimensions liées : logement, santé, régularité du séjour, accès aux droits, mobilité, formation, emploi, budget et organisation de la vie quotidienne.

À cette étape, l'enjeu dépasse la proposition d'un hébergement : il s'agit de construire un cadre contenant, lisible et évolutif pour permettre au jeune de consolider ses repères, d'identifier ses ressources et de progresser dans son pouvoir d'agir.

L'hébergement peut prendre différentes formes selon les besoins repérés, le niveau d'autonomie, les fragilités observées et l'évolution de la situation. Il peut être proposé en logement individuel, partagé ou diffus, au sein des résidences Habitat Jeunes d'ADALI ou sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Cette diversité permet d'ajuster la réponse aux trajectoires individuelles, dans une logique souple et personnalisée.

L'intervention repose sur un accompagnement socio-éducatif renforcé, global et structuré. Chaque jeune bénéficie d'un référent principal, avec la possibilité d'un binôme lorsque la complexité de la situation appelle un regard complémentaire ou une présence éducative plus soutenue.

Cette organisation favorise la continuité du lien, la lisibilité de l'accompagnement et l'adaptation des interventions aux besoins réels des jeunes.

L'accompagnement porte sur les dimensions de la vie quotidienne et sociale : accès aux droits, démarches administratives, logement, budget, santé, mobilité, séjour, scolarité, formation, insertion professionnelle, citoyenneté et préparation de la sortie. Il soutient l'appropriation progressive des repères nécessaires à l'autonomie, en tenant compte du rythme de chacun, des expériences antérieures et des vulnérabilités qui pèsent encore sur les parcours.

Cette intervention individuelle s'articule avec une dynamique collective. En 2025, 38 actions collectives ont été menées, rassemblant 149 participations. Ces temps soutiennent la socialisation, l'ouverture culturelle, l'inscription dans la vie collective et le soutien entre pairs. Ils constituent un levier important, en complément du suivi individualisé.

L'année 2025 a marqué une étape de consolidation du dispositif, dans son organisation, ses modalités d'intervention et sa reconnaissance institutionnelle. En 2026, l'enjeu sera de poursuivre cette dynamique en confortant les coopérations partenariales, en sécurisant les transitions vers le logement autonome, la formation, l'emploi et le droit commun, et en ajustant les réponses éducatives à la diversité des situations rencontrées.

EN CHIFFRES

65 places

83 jeunes accompagnés

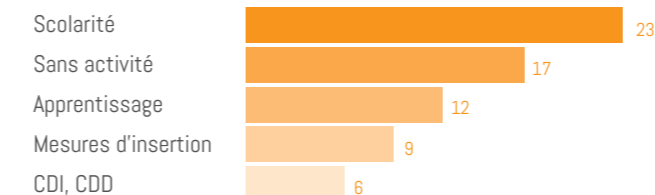
18 65

38 entrées → 23 sorties

19,3 ans : âge moyen des jeunes à la sortie

13,5 mois : durée moyenne d'accompagnement

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES



FOCUS



Une réponse reconnue pour sécuriser les parcours vers l'autonomie des jeunes majeurs

En 2025, ADALI Habitat et l'association Aurélie Finance ont répondu conjointement à l'appel à projets du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, portant sur 65 places d'hébergement et d'accompagnement socio-éducatif de jeunes majeurs.

L'autorisation obtenue vient conforter une intervention construite dans la durée, articulant hébergement, accompagnement éducatif renforcé et prise en compte des conditions concrètes d'accès à l'autonomie.

Cette reconnaissance souligne la qualité des modalités d'intervention, à travers une présence éducative régulière, des hébergements adaptés, un accompagnement individualisé, un travail partenarial soutenu et une capacité d'ajustement face à des parcours rarement linéaires.



SANTÉ

Depuis plus de dix ans, ADALI Habitat développe, dans le département des Vosges, une action médico-sociale attentive aux situations dans lesquelles les fragilités sanitaires et sociales s'entrecroisent et se renforcent. Le pôle Santé s'inscrit dans cette ambition, en proposant des réponses qui articulent accompagnement, coordination, accès aux soins et présence de proximité auprès de personnes confrontées à des vulnérabilités souvent durables.

Cette action repose sur une approche globale, qui prend en compte à la fois l'état de santé, les conditions de vie, l'accès aux droits, le logement, le parcours de soins et les possibilités concrètes d'autonomie. Elle se déploie à travers des modalités d'intervention complémentaires, permettant d'accompagner les personnes aussi bien dans des cadres d'accueil structurés qu'au plus près de leur lieu de vie, lorsque la situation le nécessite.

Au fil des années, ADALI Habitat a ainsi consolidé une expertise reconnue dans l'accompagnement de publics pour lesquels l'accès effectif à la santé suppose souvent un travail soutenu de coordination, de médiation, de soutien aux démarches et de réinscription progressive dans le droit commun.

Cette intervention s'appuie sur une conviction forte, celle que la santé ne peut être pensée indépendamment des conditions sociales et matérielles d'existence, des ruptures de parcours et des ressources disponibles dans l'environnement de la personne.

À travers le pôle Santé, l'association affirme ainsi sa volonté d'agir au plus près des besoins, dans une logique de continuité, d'écoute et d'accompagnement global, afin de rendre plus effectif l'accès à la santé pour les personnes les plus vulnérables.

LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

Depuis 2012, ADALI Habitat porte un dispositif médico-social d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), destiné à des personnes atteintes de pathologies chroniques, dont les parcours sont marqués par une forte imbrication entre fragilités sanitaires, psychiques et sociales.

Les ACT sont historiquement déployés sur les territoires de l'Ouest Vosges et des Vosges Centrales. Depuis la RAAP de 2024, leur zone d'intervention s'est élargie au nord-est du département, sur les communautés de communes de Rambervillers et de Bruyères-Vallons des Vosges.

Le service vise à soutenir la stabilisation de l'état de santé, l'accès aux soins, l'amélioration de la situation sociale et le développement de l'autonomie, à travers un accompagnement médico-psycho-social personnalisé. L'adhésion de la personne à cette démarche constitue un point d'appui essentiel, le logement venant soutenir le parcours de soin et de stabilisation.

Les ACT se déploient selon plusieurs modalités complémentaires. Les ACT avec hébergement proposent un accueil en logement individuel ou semi-collectif, avec un accompagnement renforcé. Les ACT Hors les murs permettent d'intervenir directement dans le lieu de vie de la personne, afin de sécuriser le parcours et de soutenir des transitions plus progressives. Des temps collectifs viennent également soutenir la vie quotidienne, le lien social, la prévention et l'appropriation de repères utiles à la santé et à l'autonomie.



L'accompagnement repose par ailleurs sur une coordination médicale assurée par le médecin coordonnateur et les infirmières, attentive à l'état de santé global, à la continuité des soins et à l'éducation à la santé. Il s'appuie aussi sur un accompagnement social centré sur l'accès aux droits, le budget, le logement, l'insertion, l'environnement de vie et la préparation de la sortie.

En 2025, les ACT ont confirmé leur rôle de coordination et de sécurisation des parcours dans un contexte toujours marqué par de fortes tensions sur l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.



EN CHIFFRES

ACT

13 places

55% taux d'occupation

13 personnes accompagnées

5 8

4 entrées → → 3 sorties

212 jours : durée moyenne d'un séjour

49 ans : âge moyen des personnes accompagnées

EN CHIFFRES

ACT HORS LES MURS

11 places

82,5% taux d'occupation

13 personnes accompagnées

9 4

6 entrées → → 5 sorties

663 jours : durée moyenne d'un séjour

51,5 ans : âge moyen des personnes accompagnées

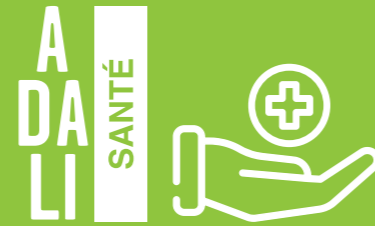
FOCUS

Auto-évaluation et évaluation des ACT

L'année 2025 a constitué, pour les ACT d'ADALI Habitat, une séquence particulièrement structurante au regard de la démarche qualité, articulant de manière étroite auto-évaluation et évaluation.

L'auto-évaluation, conduite de juillet à octobre, a mobilisé les équipes des deux sites dans un travail collectif approfondi portant sur les pratiques d'accompagnement, les outils mobilisés, les documents de référence, l'organisation du service et la place accordée à l'expression des personnes accompagnées. Menée en lien avec la direction de l'association, cette démarche a permis de partager les constats, de mieux objectiver certains points d'appui, de consolider des repères communs et d'engager plusieurs évolutions concrètes, parmi lesquelles la mise en place du Conseil de la Vie Sociale, la réactualisation du projet de service et une clarification de certains cadres de fonctionnement.

L'évaluation s'est déroulée les 15 et 16 décembre 2025. Elle avait pour objet d'apprécier la qualité des accompagnements, le respect des droits des personnes concernées et l'adéquation des pratiques aux attendus en vigueur. L'ensemble des critères impératifs a été validé. Cette étape a mis en évidence l'implication des équipes, la cohérence de l'organisation, la qualité de l'articulation entre les dimensions sanitaires, sociales et résidentielles de l'accompagnement, ainsi que la solidité du travail engagé au sein du dispositif.



En 2026, l'enjeu sera de prolonger cette dynamique à travers les restitutions auprès des équipes et des personnes concernées, puis par le suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité, notamment au moyen de la mise en place de comités qualité et de la poursuite du travail engagé sur les repères communs de fonctionnement.



LE SERVICE MOBILE ACCÈS SANTÉ

Depuis 2022, le Service Mobile d'Accès à la Santé d'ADALI Habitat intervient, grâce à un binôme composé d'une infirmière et d'une intervenante socio-éducative, auprès de personnes en situation de grande précarité, au plus près de leurs lieux de vie.

Le SMAS s'inscrit dans une démarche d'aller vers, lorsque l'accès aux soins reste entravé par la précarité sociale, les ruptures administratives, les troubles psychiques, les conduites addictives, l'isolement ou l'éloignement des dispositifs de droit commun.

Son intervention couvre la moitié ouest du département des Vosges, en articulation avec le dispositif porté par l'association L'Abri sur l'est vosgien. En 2025, le service a parcouru 12 044 kilomètres, ce qui traduit l'importance de la mobilité dans l'accès aux personnes les plus éloignées des soins et de l'accompagnement.

Les situations rencontrées confirment la vulnérabilité des publics accompagnés : 12 personnes vivaient en hébergement précaire et 3 étaient sans abri. L'activité du service témoigne d'une présence régulière et ajustée, avec 152 visites à domicile ou sur les lieux de vie, 20 entretiens au bureau, 167 accompagnements santé ou sociaux et 611 entretiens téléphoniques avec les personnes accompagnées ou les partenaires.

Le SMAS a également mené 6 actions collectives, contribuant à travailler la prévention, le lien social et l'accès à l'information dans des formats moins individualisés. L'année 2025 confirme ainsi l'utilité d'un accompagnement mobile,

inscrit dans la durée, pour soutenir la continuité des parcours et reconstruire progressivement un lien avec les soins, les droits et les ressources du territoire.

EN CHIFFRES

14 personnes accompagnées

6 8

42 ans : âge moyen

440 jours soit 14 mois : durée moyenne d'accompagnement

24 demandes d'accompagnement en 2025
16 demandes non abouties
6 demandes ayant donné lieu à un accompagnement
2 demandes en liste d'attente



SERVICES SUPPORTS

RESSOURCES HUMAINES

Le service des Ressources humaines de l'Association assure une fonction transversale essentielle au bon fonctionnement de l'organisation et à l'accompagnement des parcours professionnels des salariés.

Il intervient sur l'ensemble des dimensions de la gestion du personnel, du recrutement à la fin de contrat, en passant par l'accueil des nouveaux collaborateurs, le suivi administratif, la gestion des carrières et le développement des compétences.

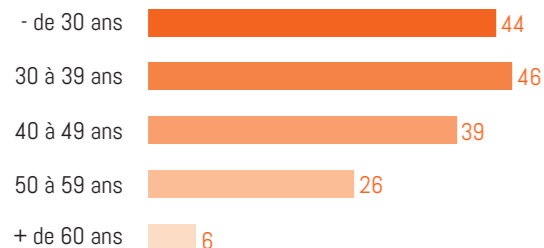
Au-delà de ces missions, le service contribue également à la prévention et au traitement des situations sensibles, tout en veillant à apporter un appui aux salariés et aux encadrants dans les différentes étapes de la vie professionnelle. Son action s'inscrit ainsi dans une logique de sécurisation des parcours, de qualité de gestion et de soutien aux dynamiques de travail au sein de l'Association.

Structuré autour de deux grands axes, la paie et l'administration du personnel d'une part, le recrutement et la formation d'autre part, le service réunit une Directrice des Ressources humaines, chargée de la mise en œuvre de la politique RH de l'Association, et deux Assistantes RH, qui assurent au quotidien le suivi opérationnel de ces missions.

TYPE DE CONTRAT AU 31/12/2025



DÉMOGRAPHIE AU 31/12/2025



EN CHIFFRES

Au 31 décembre 2025 :

161 salariés-es
(tous contrats et temps de travail confondus)

113 **48**

18 bénévoles

10 administrateurs-rices bénévoles

RÉPARTITION DES SALARIÉS-ES PAR MÉTIER

Intervenants socioéducatifs/animateurs
Médiateur familial
Agents techniques de maintenance et d'entretien
Agents administratifs (sites et siège)
Agents d'accueil et de veille
Soignants (médecin, IDE)
Psychologue
Responsables de service
Directeurs
Directrice générale



RECRUTEMENT EN 2025

33 entrées



28 sorties

FORMATION

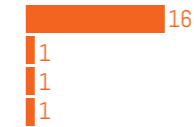
59 salariés ont suivi au minimum
une formation au cours de l'année 2025
Ce qui représente **36,6 %** des salariés
726 heures de formation
19 formations

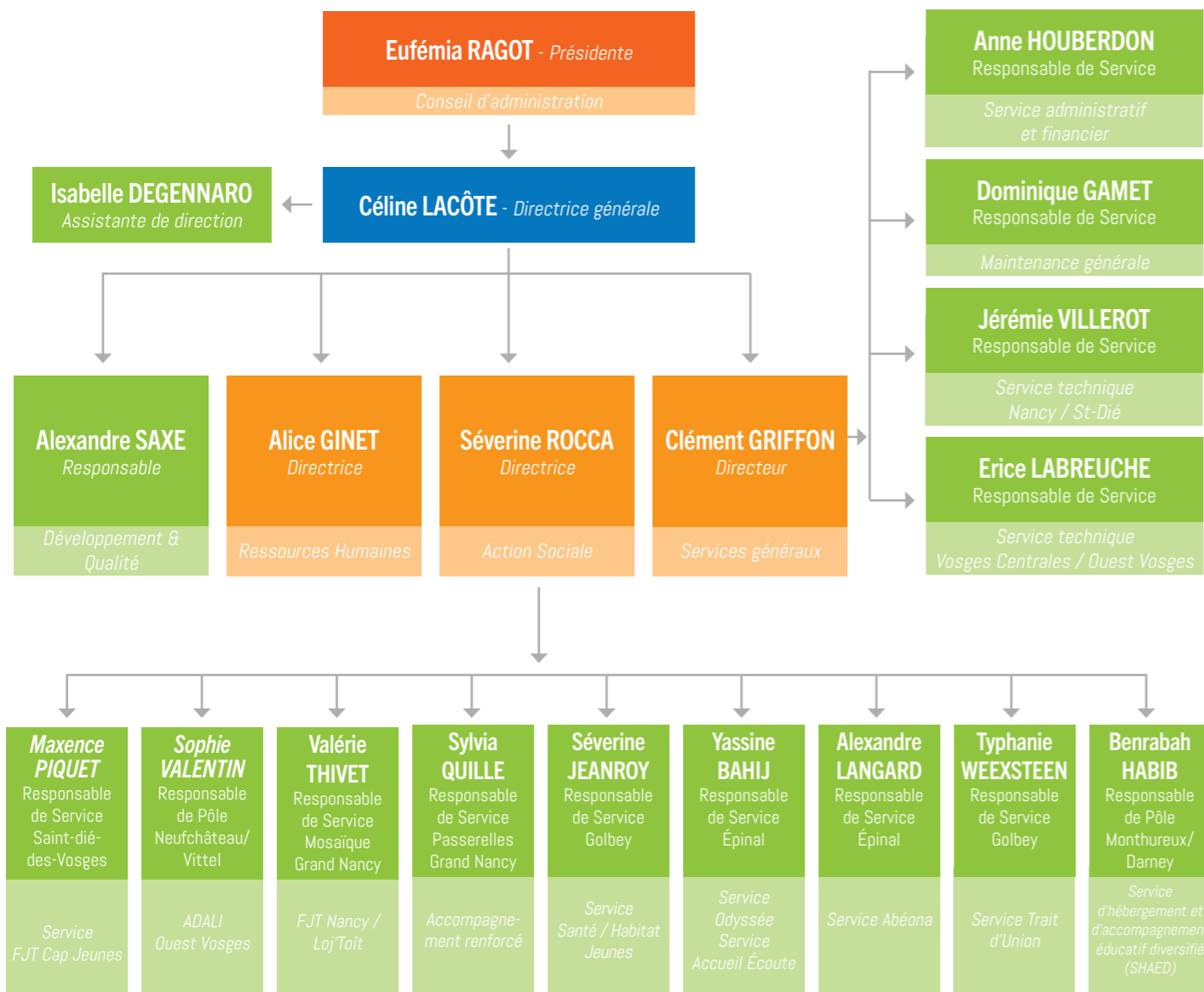
NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS PAR THÈME

Publics spécifiques
Santé / sécurité / hygiène
Administration
Qualifiante



NOMBRE DE FORMATION





MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS

En 2025, l'organisation technique d'ADALI Habitat a poursuivi sa consolidation autour d'un fonctionnement plus coordonné, visant à mieux articuler gestion quotidienne, traitement des urgences et suivi plus anticipé du patrimoine. Cette évolution a contribué à fluidifier la circulation de l'information, à clarifier les modalités d'intervention et à soutenir un pilotage plus lisible des priorités techniques à l'échelle associative. Cette organisation favorise une approche plus transversale des enjeux de maintenance, de sécurité et de continuité de fonctionnement, au service des conditions d'accueil des publics et du travail des équipes.

EN CHIFFRES

En 2025, les services techniques ont réalisé :

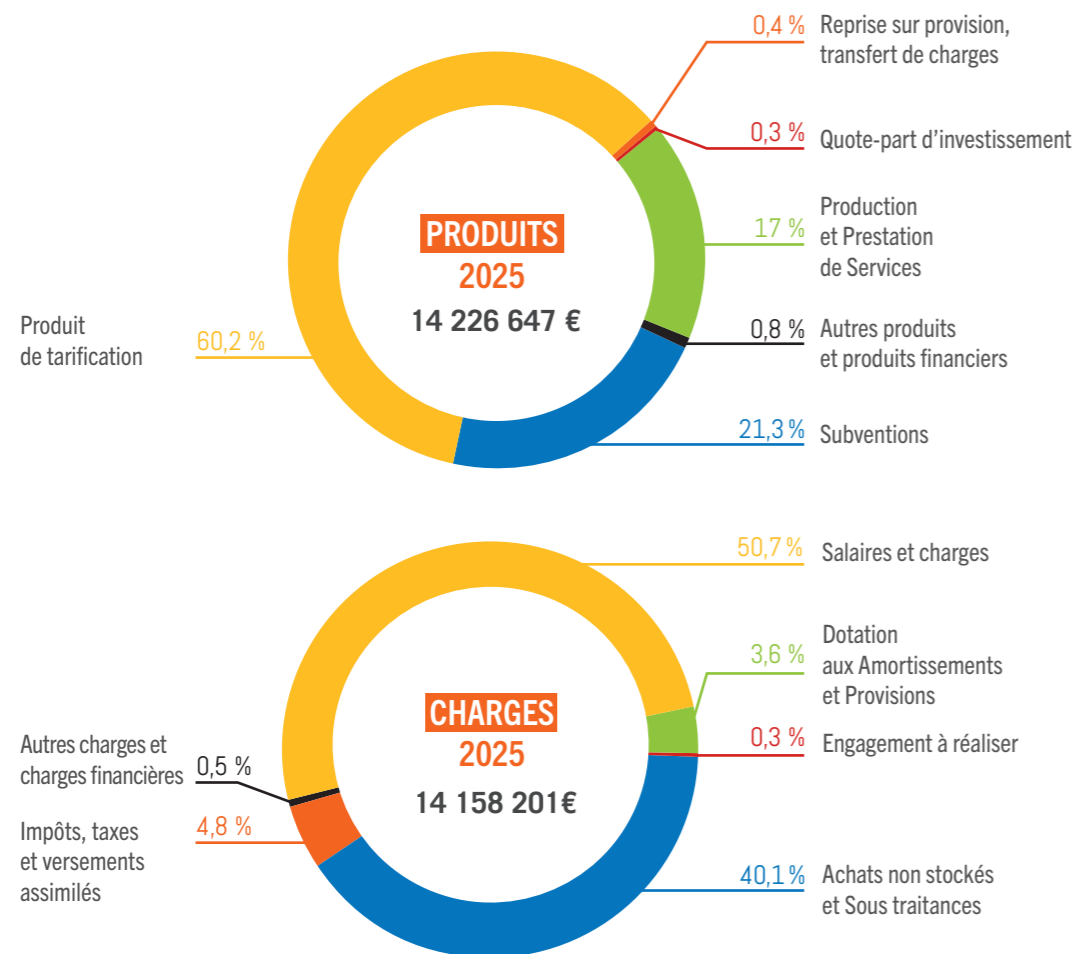
- **2 514** demandes d'interventions techniques via OpenFlex traitées et réalisées
- **278** nettoyages de chambres ou de logements
- **116** logements qui ont fait l'objet de désinsectification
- **53** logements qui ont fait l'objet de gros travaux
- **29** logements à équiper, meubler ou déménager



Principaux chantiers 2025

- Réponse à l'appel à projet **ESMS Numérique**, dans le cadre d'une grappe portée avec l'association Aurélie Finance, afin d'engager l'acquisition d'un Dossier Unique Informatisé au sein de 11 établissements de l'association.
- Création d'une nouvelle arborescence serveur pour la gestion électronique documentaire associative, avec un travail de refonte des dossiers, de réorganisation des accès et de migration des contenus.
- Réalisation d'un audit de l'ensemble du patrimoine de l'association, portant à la fois sur le maintien du bâti et sur le respect des normes de sécurité, en vue de mieux prioriser les interventions à conduire.

MOYENS FINANCIERS



Principaux chantiers 2025

- . Reprise des comptes du CLLAJ à partir du 06/06/2025 avec une rétroactivité au 01/01/2025
- . Fin de mission de l'expertise comptable, élaboration du dossier de travail et de la plaquette pour les commissaires aux comptes par le service financier
- . Négociation permanente auprès de nos fournisseurs, banques et assurances

PARTENAIRES



LOGEMENT | INSERTION
FAMILLE | ENFANCE | SANTÉ
www.adali-habitat.fr



ADALI Habitat

Direction Générale et Services Supports
18 allée de la Forêt de la Reine
54 500 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél. 03 83 91 10 00